

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 13 septembre 2004

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

Date de convocation
03 septembre 2004

Date d'affichage

Date de retrait de l'affichage
20 octobre 2004

Objet de la délibération

L'an deux mille quatre le 13 septembre à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des mariages à Gignac, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : M. PIERRUGUES Georges - M. DIAZ Manuel – M. AGOSTINI Jean André - Mme MARTIN Françoise - M. BARRAL Hélène - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André – M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles – M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis – M. YVANEZ André – M. BELLOC Jean-Paul - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. DELFAU Gérard - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVIEN Isabelle - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. LAURIAC Gérard - M. GHIBAUT Jean Pierre - Mme GUERRÉ Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : - M. RUIZ Jean François - M. DONNADIEU Jacques

Absents : M. PONCE Jean-Claude - M. SALASC Philippe - M. DEJEAN Maurice - M. CABELLO Gérard - M. COLIN Lionel - Mme WILLOQUAUX Béatrice - M. TOURET Jean-Louis - M. GASTAN François

Monsieur Jean François CADILHAC donne pouvoir à Monsieur Louis VILLARET
Monsieur Michel ASTIE donne pouvoir à Monsieur GHIBAUT Jean Pierre

Monsieur Eric PALOC a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

53 - 2004

Participation de la Communauté de communes aux animations de Primeur d'Hérault

Monsieur Eric PALOC, rapporteur, explique que le Conseil général organise depuis plusieurs années l'animation « Primeur d'Hérault » sur de nombreux sites du département. Il s'agit de valoriser les vins primeurs (et les vins de l'Hérault en général) au travers d'un programme d'animations culturelles de qualité dans les villes et villages de l'Hérault.

L'Agence Cœur d'Hérault (« Agence décentralisée » du Conseil général) nous a contacté pour réfléchir en commun à des événements sur le territoire de la vallée de l'Hérault. Le principe de travail de l'agence étant d'instaurer le partenariat le plus large au niveau local (communautés de communes, communes, associations, viticulteurs, commerçants, office de tourisme, etc.)

Pour nous, l'objectif est de valoriser les vins de la vallée de l'Hérault tout en profitant de l'expérience, de la structure et des cofinancements de l'Agence Cœur d'Hérault.

La Communauté de communes pourrait ainsi participer à trois animations:

Premièrement : Primeur d'Hérault à l'UCOVIA:

Le vendredi 5 novembre au Pouget. Il s'agirait d'un « apéritif dinatoire » autour d'une animation.

La Communauté de communes pourrait prendre en charge la conception et l'impression d'une plaquette par une agence de communication pour 600€ (à inscrire au budget supplémentaire)

Deuxièmement : Primeur d'Hérault dans le Grand Site: organisation d'une animation de valorisation des vins

Il s'agit de valoriser les vins de la Communauté de communes en s'inscrivant dans deux animations déjà existantes :

- Primeur d'Hérault (du 21 octobre au 6 novembre)

- 804-2004, festivités du 1200^e anniversaire de l'abbaye de Gellone, dont le mois d'octobre est consacré au vin.

La Communauté de communes participerait à cette manifestation pour la somme de 4 300 €

3 000 € sont déjà inscrits pour une animation au budget primitif du Grand Site. Il conviendrait d'inscrire au budget supplémentaire 1 300€

Troisièmement : Soutien au marché de producteurs et à la journée scolaire à Clermont-l'Hérault du 21 au 23 octobre

Le lancement de l'opération « Primeur d'Hérault » se fera avec 3 jours continus d'animations du Jeudi 21 octobre au Samedi 23 octobre inclus, à Clermont-l'Hérault.

Au-delà de l'aide technique, la Communauté de communes a été sollicitée pour participer au niveau financier, tout comme la Communauté du Clermontois, la charte Lodévois Larzac communauté d'agglomération.

Le soutien au lancement de Primeur d'Hérault serait de 2 000 € à inscrire au budget supplémentaire 2004.

Le Conseil, Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'approuver la participation de la Communauté de communes aux animations 2004 de Primeur d'Hérault
- d'inscrire les crédits correspondants, soit 3 900 euros au budget supplémentaire 2004.
- d'autoriser le Président à signer les conventions avec l'Agence Cœur d'Hérault ainsi que toutes pièces nécessaires.

Fait à Gignac, le 14 septembre 2004

Le Président

Louis Villaret